



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

#### Délibération n° DEL 2026 0092

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
16/06/2026

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

#### Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Léa SAGUETON Aménagement - Habitat - Urbanisme

<b>Objet</b> :	Concession secteur de Coloin : avenant n°2 portant modification du périmètre et évolution des modalités de participation de la collectivité
----------------	---

Rapporteur : Jacky ROME

Le quartier durable de Coloin d'une superficie de 2,9 ha est destiné à accueillir principalement de l'habitat. Sa viabilisation a pour objectifs de pouvoir accueillir à terme une centaine de logements aux typologies variées, ainsi que l'aménagement d'un espace vert et d'espaces de liaison.

Par délibération du 11 octobre 2023, le Conseil municipal a confié à la SPL du Velay l'aménagement du quartier Coloin au travers d'un contrat de concession signé le 9 novembre 2023.

Par délibération du 14 avril 2025, un premier avenant au traité de concession a été validé par le Conseil municipal. Il a eu pour objet de faire évoluer le type de participation de la collectivité concédante, les modalités d'imputation des charges de l'aménageur et actualiser le montant des dépenses/recettes.

Un second avenant au traité de concession est rendu nécessaire. Il convient en effet de :

- Faire évoluer le périmètre du contrat de concession de manière à intégrer les parcelles cadastrées section AO n° 80 et AO n°90, permettant une meilleure desserte des îlots, ainsi que la parcelle AO n°33.
- Reporter à 2027 la cession à la SPL du Velay des fonciers déjà acquis, compte tenu des études environnementales engagées.

Le nouveau bilan ci-dessous présente les évolutions entre l'avenant n°1 et le projet d'avenant n°2 :

BILAN DE LA CONCESSION	Avenant 1	Avenant 2	évolution avenant n°1 / avenant n°2
DÉPENSES HT	2 895 371 €	2 935 968 €	40 597 €
RECETTES HT	2 896 240 €	2 939 330 €	43 090 €
dont Valorisation	1 540 700 €	1 540 700 €	0 €
dont subventions (DSIL)	265 932 €	265 932 €	0 €
dont participation concédant :	1 089 608 €	1 131 898 €	42 290 €
- Participation d'équilibre	691 664 €	691 664 €	0 €
- Participation apport terrains en nature	397 944 €	440 234 €	42 290 €
dont autres (produits divers et financiers)	0 €	800 €	800 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Qualité de Vie - Urbanisme - Environnement du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les modifications apportées au traité de concession,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de concession joint à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 1**

**Naziha BOUACHMIR**

Signé le 10 juin 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin  
2026